

La députée PS Fatiha Saïdi lutte contre les violences faites aux femmes

Les violences faites aux femmes trouvent leur source dans les rapports de domination et d'inégalité entre les sexes. Chaque acte de violence posé sur une femme a des conséquences très lourdes, tant sur la victime elle-même que sur ses proches et la société toute entière.

Dès lors, les actions entreprises pour contrer ce fléau, si elles sont certes le fruit d'une volonté politique, doivent s'inscrire comme des obligations imposées à l'Etat par les instruments de protection des droits humains.

[Fatiha Saïdi](#) a souhaité revenir sur quelques points de la déclaration gouvernementale qui touchent à la violence subie par les femmes, notamment la lutte contre les mutilations sexuelles.

Les mutilations sexuelles sont en opposition flagrante avec les droits de l'homme et les droits de l'enfant.

Ces mutilations ont des conséquences importantes sur la santé physique et psychologique des filles et des femmes les ayant subies. Chaque année, deux à trois millions de femmes et de petites filles dans le monde sont susceptibles d'en être victimes et si elles sont principalement pratiquées sur le continent africain, les états européens qui accueillent les communautés originaires de ces pays sont également concernés. « Notre pays ne fait pas exception. Depuis 2001, les auteurs de ces mutilations peuvent être poursuivis et condamnés. Mais l'arsenal judiciaire s'il est nécessaire n'est pas le moyen de lutte le plus pertinent. En effet, il est essentiel d'agir préventivement via des actions de détection, de sensibilisation de toutes les personnes-cibles et de tous les acteurs socio-sanitaires. Il faut dès lors mener des campagnes de sensibilisation et d'information en réseaux et dans tous les endroits dans lesquels les jeunes filles et les femmes victimes de mutilations (ou risquant de l'être) sont susceptibles de se rendre. »

[Fatiha Saïdi](#) a dès de ces mutilations peuvent être poursuivis et condamnés. Mais l'arsenal judiciaire s'il est nécessaire n'est pas le moyen de lutte le plus pertinent. En effet, il est essentiel d'agir préventivement via des actions de détection, de sensibilisation de toutes les personnes-cibles et de tous les acteurs socio-sanitaires.

Il faut dès lors mener des campagnes de sensibilisation et d'information en réseaux et dans tous les endroits dans lesquels les jeunes filles et les femmes victimes de mutilations (ou risquant de l'être) sont susceptibles de se rendre. » [Fatiha Saïdi](#) a dès lors souhaité savoir quelles sont les actions qui seront mises en oeuvre à la Communauté française.

La Ministre [Fadila Laanan](#) propose de centrer les compétences sur deux objectifs : tout d'abord, rendre structurelles les campagnes d'information et les meilleures pratiques éducatives en matière de prévention des violences dans les relations amoureuses.

Deuxièmement, élaborer et mettre en oeuvre une véritable politique de formation des professionnels confrontés à des situations de violences conjugales. Par ailleurs, il nous incombe de prendre les mesures nécessaires pour garantir aux jeunes filles concernées une assistance adéquate et, le cas échéant, une protection efficace.

Nous devons adresser des messages clairs aux communautés concernées : cette pratique est lourdement sanctionnée, qu'elle ait lieu à l'étranger ou sur notre sol ; elle n'est prescrite par aucune religion ; elle met les enfants en danger et ne leur permettra jamais de s'épanouir dignement.

En remerciant la Ministre pour sa réponse, [Fatiha Saïdi](#) annonce que la question exige la vigilance de tous les démocrates.

Source : www.ps.be